

DOCUMENTS NÉCESSAIRES DANS CHAQUE PAYS LORS DE L'EXPORTATION AU MEXIQUE

Documents nécessaires à l'entrée au Mexique pour toutes provenances

Document	Douanes canadiennes	Douanes américaines	Douanes mexicaines
Facture	Toujours	Si les marchandises entrent aux E.-U.	En espagnol, avec le commerciale <i>Registro federal de Causantes (RFC)</i> , numéro d'enregistrement fiscal du client.
Déclaration d'exportation (Formulaire B-13)	Si les marchandises entrent ou aux E.-U. ont une valeur supérieure 2000 \$Can		
Connaissance	Toujours	Si les marchandises entrent aux E.-U.	Toujours
Permis d'importation			Pour certaines marchandises seulement
Caution de transit et d'exportation (T&E)		Si les marchandises entrent aux E.-U.	
Bordereau d'expédition			Si la facture n'est pas complètement détaillée et qu'il y a plus d'un paquet.
Certificats spéciaux			Pour les produits soumis à des normes sur les produits ou la réglementation sur la santé (voir section 5)
Certificat d'origine de l'ALÉNA			En cas de demande de traitement préférentiel en vertu de l'ALÉNA
Certificat d'origine standard			Pour les marchandises non touchées par l'ALÉNA et soumises à des droits compensateurs au Mexique

LE FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES EXPORTATEURS (FORMULAIRE B13)

En vertu de la Loi sur les douanes, la plupart des marchandises exportées du Canada doivent être déclarées aux douanes canadiennes de la façon prescrite. Les exportateurs doivent remplir une déclaration d'exportation connue sous le nom de Formulaire B13. Ce formulaire permet de tenir à jour le Système des comptes nationaux du gouvernement fédéral, en particulier la balance des paiements et le produit intérieur brut, et sert à élaborer les politiques commerciales et budgétaires du gouvernement. Les gouvernements, les exportateurs, les fabricants et les transporteurs utilisent les statistiques sur le commerce afin de suivre l'évolution des exportations, les prix des produits et les variations de volume enregistrées, ainsi que les conséquences pour le transport.

C'est à l'entreprise qui exporte qu'il incombe de préparer et de remettre la déclaration des exportateurs aux services des douanes. Dans la plupart des cas, les agents, les courtiers ou les transporteurs préparent et remettent la formule B13 au nom de l'exportateur. On trouvera une copie de ce Formulaire B13 à l'annexe B.